

NOTE SUR LES EXAMENS PROFESSIONNELS 2020

Après multiples échanges avec les services du ministère, le SNUEP-FSU a porté ses propositions pour les épreuves des diplômes professionnels 2020.

Pour le SNUEP-FSU, le contrôle continu est un choix qui génère de fait des ruptures d'égalité encore accrues entre les candidat·es. C'est pourquoi, les mesures dérogatoires qui découlent de la situation exceptionnelle que nous traversons doivent rester exceptionnelles.

Le ministère semble avoir acté plusieurs décisions que nous déclinons ci-dessous. Néanmoins la prudence reste de mise car ces décisions ne seront officielles qu'après leur concrétisation réglementaire qui devrait être soumises au vote du Conseil Supérieur de l'Éducation fin mai.

Conseils de classe

Ils revêtent un rôle plus important cette année avec le rôle prépondérant des livrets scolaires. Ils doivent se dérouler vers le 20/25 juin au plus tard.

PFMP

- Toutes les PFMP de cette année scolaire sont suspendues.
- Les PFMP certificatives déjà faites, même partiellement, feront l'objet d'une évaluation. Cette note porte sur les périodes réalisées et est ramenée proportionnellement sur 20.
- Pour les PFMP évaluées sur la base d'un oral ou d'un dossier : comme ces derniers ne pourront pas avoir lieu, même dans le cadre d'une reprise, une note portant uniquement sur l'évaluation des PFMP déjà réalisées sera mise par le·la professeur·e.
- Pour l'obtention du baccalauréat professionnel 10 semaines de PFMP sur les 3 ans de formation sont requises
- Pour l'obtention du CAP, 5 semaines de PFMP sur les 2 ans de formation sont requises (3 pour le CAP 1 an).

Épreuves ponctuelles (écrites et orales)

C'est le contrôle continu de l'année de terminale qui constituera la note pour l'examen (reportée sur le livret).

Épreuves évaluées en CCF

- Tous les CCF évalués constitueront la note à porter sur le livret
- Dans une discipline, si seulement un CCF sur plusieurs a été évalué alors le CCF est pondéré pour obtenir une note sur 20
- Pour les disciplines dont les CCF n'ont pas pu être réalisés : c'est le contrôle continu de l'année de terminale qui comptera
- Pour les élèves absent·es n'ayant pas du tout été évalué·es : c'est le contrôle continu de l'année de terminale qui comptera.
- Pour l'évaluation certificative au fil de l'eau, type GA et MELEC : même principe que pour la prise en compte des CCF, avec un arrêt des notes au 16/03, sans compter les parties non évaluées, mais en ramenant proportionnellement, sur 20, les résultats obtenus avant le confinement.

Certifications - Habilitations - Permis

Le ministère proposait une session en septembre mais pour nous le problème du manque d'heures de cours ne sera pas résolu en septembre. Le SNUEP-FSU a donc proposé la délivrance du diplôme "sous réserve d'obtention de...". Les élèves pourront reprendre les cours qui leur manquent de septembre à octobre et passer les certifications à la suite. Cette proposition est étudiée par le ministère.

Commissions d'harmonisation et jurys : le ministère propose 3 solutions

1°) Le Jury a une double casquette : il commence par harmoniser les résultats des élèves par consultation des livrets scolaires, puis, dans un deuxième temps, il délibère.

2°) Une commission d'harmonisation est mise en place pour consulter les livrets scolaires et proposer au jury des résultats accompagnés d'explications. Le jury arbitre les résultats transmis par la commission à la lecture des explications, puis délibère.

3°) Une commission d'harmonisation est mise en place pour consulter les livrets scolaires et arbitrer sur les résultats transmis au jury. Le jury délibère à la vue de ces résultats bruts.

Par ailleurs, si les hypothèses 2° ou 3° devaient être retenues, il faut également trancher sur l'échelle donnée à la commission d'harmonisation : établissement, bassin, département, académie ?

Pour le SNUEP-FSU, la commission d'harmonisation doit avoir, a minima, un format départemental, s'adaptant à un format académique voire national, en fonction du nombre de candidat·es concerné·es. Dans ce cadre, l'hypothèse 2 semble la plus satisfaisante pour tendre vers l'équité entre candidat·es.

ParcourSup

Un travail est actuellement mené avec le Ministère de l'enseignement supérieur sur le calendrier pour ne pas laisser de côté les reçu·es de septembre.

